



Kinshasa, le

Le Directeur Général

N.I.F. : A 0707219 F

COMMUNIQUÉ OFFICIEL N° 01/001 /DGI/DESCOM/CD/MM/2021

LA DIRECTION GÉNÉRALE DES IMPÔTS RAPPELLE AUX PETITES ENTREPRISES DONT LE CHIFFRE D'AFFAIRES ANNUEL SE SITUE ENTRE 10.000.000 ET 80.000.000 DE FRANCS CONGOLAIS ET RELEVANT DE LA GESTION DES CENTRES D'IMPÔTS SYNTHÉTIQUES INSTALLÉS SUR TOUTE L'ÉTENDUE DU TERRITOIRE NATIONAL QUE LE PAIEMENT DE L'ACOMPTE DE L'IMPÔT SUR LES BÉNÉFICES ET PROFITS À LEUR CHARGE POUR L'EXERCICE FISCAL 2021 REVENUS 2020, INTERVIENT AU PLUS TARD LE 31 JANVIER 2021.

ÉTANT DONNÉ QUE CETTE ÉCHEANCE TOMBE UN DIMANCHE, ELLES SONT APPELÉES À S'ACQUITTER DE LEURS OBLIGATIONS AU PLUS TARD LE VENDREDI 29 JANVIER 2021 EN VUE DE LA PRISE EN COMPTE DE LEUR PAIEMENT DANS LE DÉLAI.

À TOUTES FINS UTILES, IL CONVIENT DE RAPPELER QUE CET ACOMPTE CORRESPOND À 60% DE 1% DU CHIFFRE D'AFFAIRES DE L'ANNÉE 2020 POUR LES ACTIVITÉS DE VENTE ET À 60% DE 2% DU CHIFFRE D'AFFAIRES DE L'ANNÉE 2020 POUR LES ACTIVITÉS DE PRESTATION DE SERVICES.

TOUTEFOIS, LORSQUE LES PETITES ENTREPRISES EXERCENT À LA FOIS LES ACTIVITÉS DE VENTE ET DE SERVICE, LES CHIFFRES D'AFFAIRES RESPECTIFS DOIVENT ÊTRE CUMULÉS. DANS CE CAS, L'ACOMPTE SUSVISÉ EST CALCULÉ SUIVANT LE TAUX DU CHIFFRE D'AFFAIRES AFFÉRENT À L'ACTIVITÉ PRINCIPALE.

À CET EFFET, LES PETITES ENTREPRISES SONT INVITÉES À RETIRER LE FORMULAIRE DE BORDEREAU DE VERSEMENT D'ACOMPTE DE L'IMPÔT SUR LES BÉNÉFICES ET PROFITS À LEUR CHARGE AUPRÈS DES CENTRES D'IMPÔTS SYNTHÉTIQUES DONT ELLES RELEVENT OU LE TÉLÉCHARGER À PARTIR DU SITE WEB DE LA DIRECTION GÉNÉRALE DES IMPÔTS (DGI) À L'ADRESSE SUIVANTE : www.dgi.gouv.cd

TOUT PAIEMENT QUI INTERVIENDRA AU DELÀ DE L'ÉCHEANCE SERA ASSORTI DE PÉNALITÉS DE RECouvreMENT, CONFORMEMENT À LA LOI.

FAIT À KINSHASA, LE

13 JAN 2021

Barnabé MUAKADI MUAMBA

